

Mars 2024

Programme Communal de Développement Rural

Partie 4

Objectifs de développement

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
Tél ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Table des matières

1.	LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN UN CLIN D'ŒIL.....	7
2.	DEFI TRANSVERSAL	8
3.	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....	9
4.	TABLEAU GENERAL DES INDICATEURS	23

Méthodologie

Cette quatrième partie du PCDR vise à établir la stratégie de développement énoncée sous forme d'objectifs spécifiques à la commune. Cette stratégie de développement constitue un document-clé du PCDR car elle établit le lien entre la phase de diagnostic et la phase d'actions. Elle présente les objectifs de développement spécifiques déterminés avec la CLDR.

L'élaboration des objectifs de développement s'est fondée sur la partie 3 du PCDR (Diagnostic partagé) qui a permis d'identifier les atouts-opportunités et les faiblesses-menaces du territoire communal et de dégager une série d'enjeux et de grandes orientations thématiques pour le développement souhaité pour la commune de Vresse-sur-Semois.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et l'auteur de programme se sont attachés à définir les objectifs qui découlent de l'analyse de ce diagnostic partagé. Le travail sur les atouts, faiblesses et enjeux en groupes de travail thématiques a permis, d'une part, d'aboutir à la formulation d'objectifs et, d'autre part, d'identifier les projets à mettre en œuvre. Les convergences et complémentarités avec les stratégies communales et transcommunales ont d'emblée été analysées afin d'obtenir une stratégie intégrée s'appuyant sur les leviers existants.

L'ensemble des éléments méthodologiques se retrouve dans la partie 2 du PCDR.

La vision stratégique est déclinée en trois objectifs stratégiques, eux-mêmes structurés en 10 objectifs de développement au caractère plus opérationnel. Chaque objectif est bien entendu desservi par plusieurs projets matériels et immatériels.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité.

Présentation des objectifs

Chaque objectif est succinctement expliqué avec les éléments principaux du diagnostic partagé. Pour chacun d'entre eux, les effets multiplicateurs attendus renforcent la pertinence des objectifs stratégiques identifiés. Les modalités d'évaluation sont ensuite précisées à travers les indicateurs à atteindre, afin de permettre une évaluation continue de la stratégie de développement. Les principaux projets sont ensuite mentionnés afin de faire le lien avec la partie suivante du PCDR (Partie 5 – Projets). Enfin, dans un souci de cohérence globale, la stratégie de développement est mise en relation avec les autres politiques communales (notamment le précédent PCDR) ou supra-communales.

Prise en compte du développement durable

Le développement durable est inscrit dans le décret consacré au développement rural de 2014. Selon l'article 2 - § 2, « Dans le cadre de son opération de développement rural, la commune s'inscrit dans le développement durable tel que défini par le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de

développement durable. Dès lors, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir l'efficacité, la résilience et la suffisance et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir :

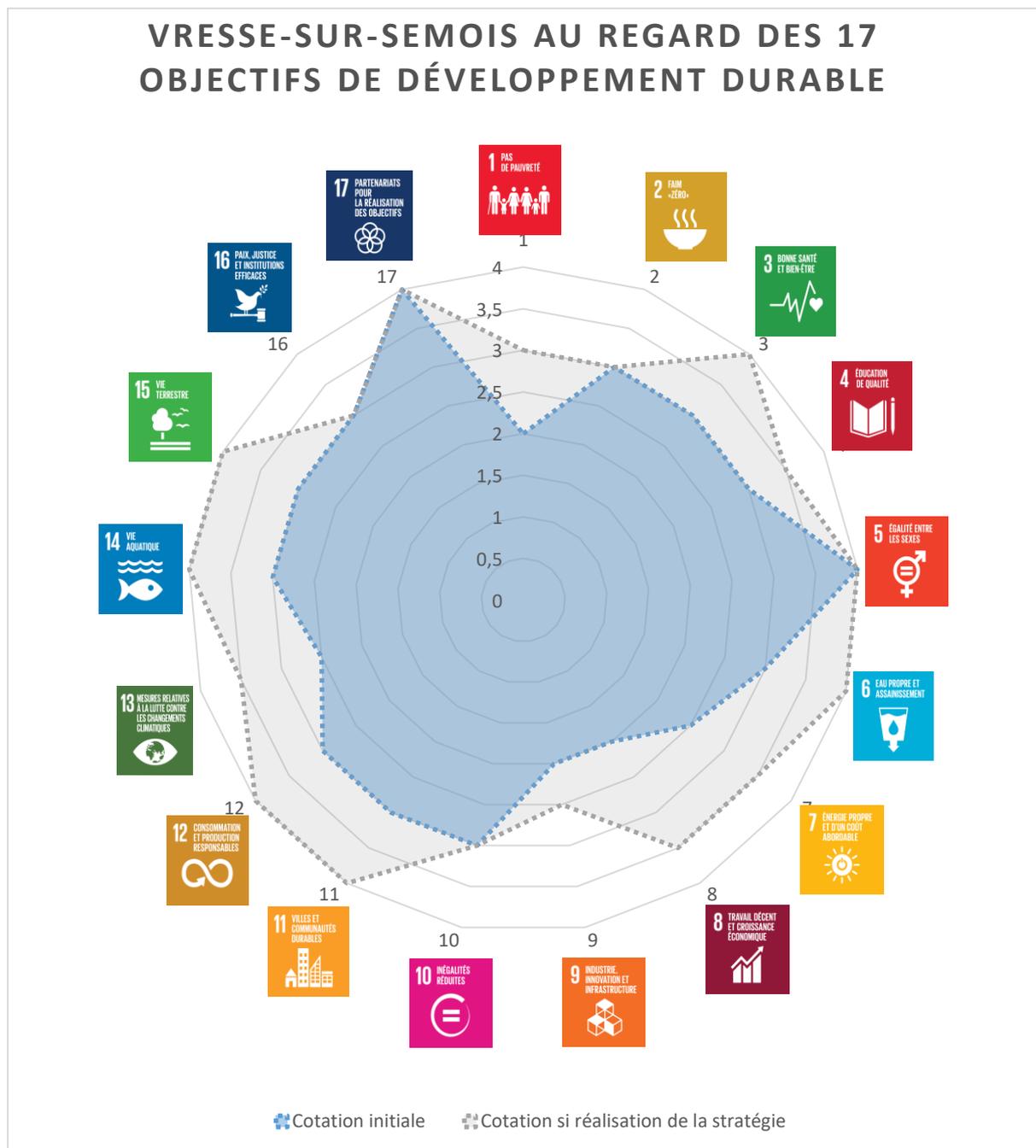
- Le souci de préserver les intérêts des générations futures,
- L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité,
- La participation la plus large des acteurs,
- La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural,
- La solidarité avec les autres territoires,
- L'évaluation permanente. »

La Région wallonne dispose d'une stratégie de développement durable depuis 2013 et actualisée en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés au sein des Nations Unies en septembre 2015.

<p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p> 	<p>Objectif 1 – Pas de pauvreté : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.</p>
<p>2 FAIM « ZÉRO »</p> 	<p>Objectif 2 – Faim « zéro » : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p>
<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>
<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>Objectif 4 : Education de qualité Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.</p>
<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p>Objectif 5 : Égalité entre les sexes Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p>
<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>Objectif 6 : Eau propre et assainissement Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.</p>
<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.</p>

<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d’emploi productif et un travail décent pour tous.</p>
<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation.</p>
<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p>Objectif 10 : Inégalités réduites Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre.</p>
<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</p>
<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>Objectif 12 – Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durables.</p>
<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changements climatiques Réduire les émissions de gaz à effet de serre d’origine anthropique et prévenir les conséquences naturelles engendrées par le réchauffement climatique.</p>
<p>14 VIE AQUATIQUE</p> 	<p>Objectif 14 : Vie aquatique Conserver et exploiter de manière durable les écosystèmes aquatiques et leurs ressources pour assurer leur durabilité et leur biodiversité.</p>
<p>15 VIE TERRESTRE</p> 	<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité.</p>
<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p>Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</p>
<p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 	<p>Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le réviser.</p>

Une cote entre 0 et 5 a été attribuée, pour chaque objectif de développement durable, lors d'une réunion avec la CLDR pour savoir dans quelle mesure le PCDR améliorera la cotation initiale de la commune par rapport aux 17 objectifs du développement durable. Cette évaluation se traduit graphiquement sous la forme d'un radar.



Lien avec la stratégie du PCDR (2003-2013) :

Comme précisé dans le bilan de l'ancienne ODR, la date de validité du document était de 2003 à 2013. La stratégie de ce programme a donc été rédigée avant 2003, ce qui rend important l'écart entre les deux réflexions communales.

La stratégie était menée par un défi global : « **Dans une logique de développement durable élargie au-delà des limites communales, dynamiser et consolider les secteurs touristiques, culturels et associatifs en profitant des potentialités propres à l'environnement vressois, son patrimoine et sa situation géographique** ».

Et elle se divisait en 5 axes principaux :

- AXE 1 : Développer les ressources naturelles
- AXE 2 : Par la mise en place d'équipements collectifs performants, développer des activités cohérentes avec le cadre de vie basées sur les ressources humaines, naturelles et historiques
- AXE 3 : Sortir Vresse-sur-Semois de son isolement géographique
- AXE 4 : Dans des limites raisonnables, aider l'installation des nouveaux résidents par une politique d'insertion sociale et développer le tourisme
- AXE 5 : Organiser le territoire de la commune de Vresse-sur-Semois de manière cohérente afin d'en préserver les spécificités, d'y revaloriser l'activité touristique et d'y développer l'activité économique.

La stratégie actuelle contient certaines continuités avec celle de l'ancien programme.

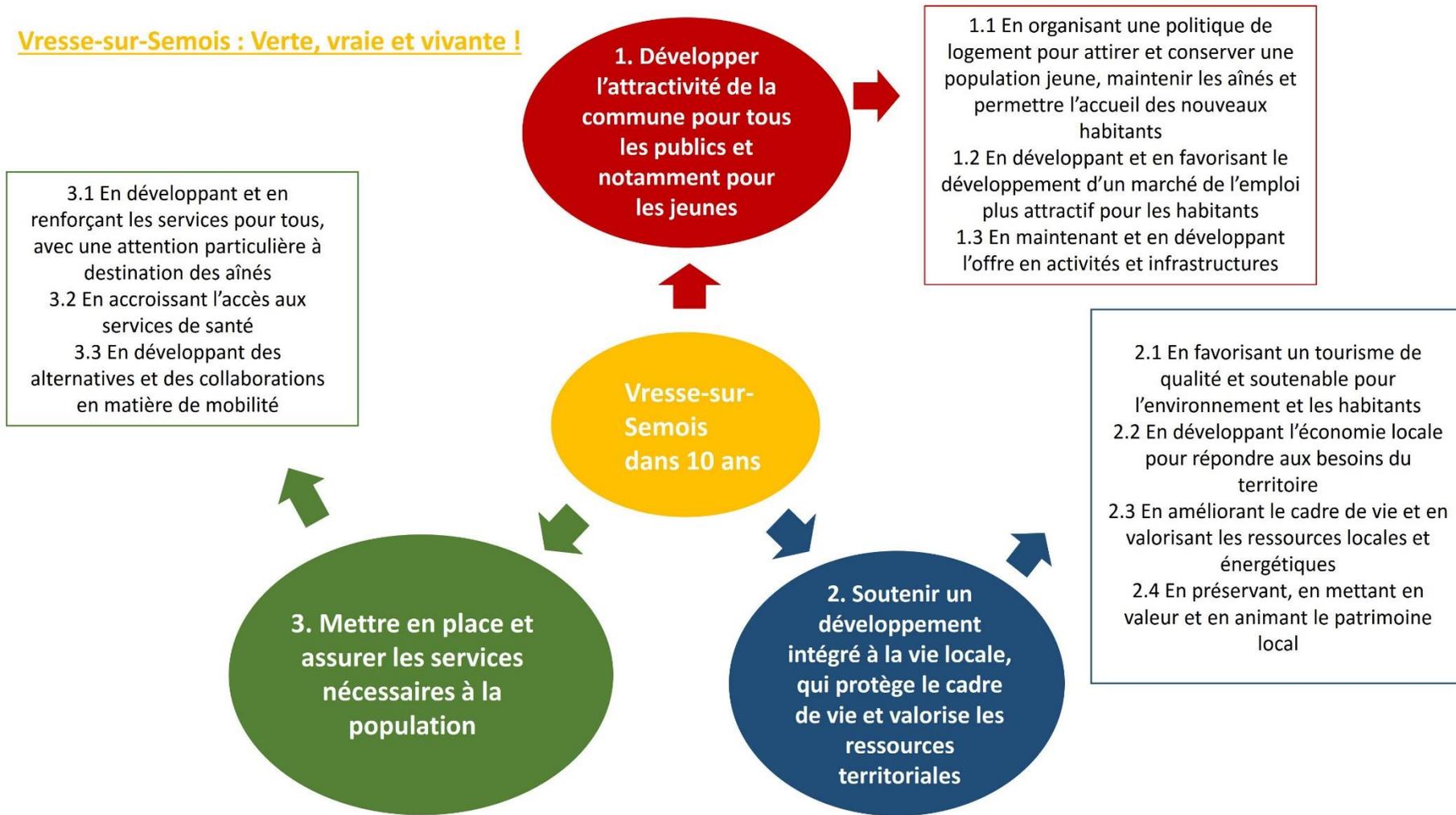
- La commune met en place certains éléments de mobilité au sein de la commune afin de répondre au mieux à l'enjeu lié à l'isolement géographique du territoire. L'objectif de ce PCDR, peut être vu comme une continuité, en mettant en place des solutions vers les pôles principaux de la commune, mais également extérieurs à celle-ci.
- Depuis quelques années, de nombreux nouveaux habitants arrivent sur le territoire. Cependant, ce sont principalement des seconds résidents ; la part de jeunes adultes est en baisse. Cet enjeu a donc été précisé, en mettant l'accent sur l'attractivité du territoire pour les jeunes publics.

Les grandes divergences se retrouvent dans les axes 4 et 5 :

- Le tourisme s'est énormément développé en 20 ans. En effet, le territoire communal offre maintenant divers types d'activités nature (promenades pédestres, kayak, circuits VTT, etc.) et accueille de nombreux visiteurs chaque année. Suite à la crise Covid, le « slow tourisme » s'est déployé dans de nombreux endroits, rendant la commune très attractive à ce niveau. L'objectif de ce programme n'est donc pas de le développer d'avantage, mais bien de le cadrer et d'éviter l'apparition d'un tourisme de masse.

1. La stratégie de développement en un clin d'œil

Vresse-sur-Semois : Verte, vraie et vivante !



2. Défi transversal

« Vresse-sur-Semois : Verte, vraie et vivante ».

Au travers de ce défi, ce sont les valeurs fortes qui sont exprimées. Elles sont le reflet des éléments qui caractérisent le territoire communal mais également des souhaits de la population exprimés lors de l'élaboration du PCDR et donc la vision future souhaitée.

Par les 3 V, le défi met en avant la volonté de rendre la commune de Vresse-sur-Semois attractive. Le **renforcement de l'attractivité** constitue en effet le leitmotiv de toute cette opération de développement rural.

« **Verte** » : fait référence aux qualités naturelles et paysagères du territoire ainsi qu'à l'importance du patrimoine environnemental et des richesses naturelles et forestières. L'amélioration du cadre de vie, la valorisation des ressources locales mais également la transition en matière de mobilité et d'énergie sont des éléments forts de la stratégie de développement.

« **Vraie** » : représente l'aspect authentique et traditionnel du territoire communal qui regorge d'un patrimoine de qualité. Patrimoine doit ici être entendu au sens large du terme (bâti, historique, etc.). La préservation, la mise en valeur et l'animation (appropriation) de ce patrimoine doit concourir à renforcer l'attractivité de la commune d'un point de vue résidentiel, économique, touristique, etc.

« **Vivante** » : souligne le dynamisme de la commune mais également un territoire où il fait bon vivre. Les axes de travail sont nombreux : politique de logement à destination des différents publics, renforcement de l'emploi local, développement de l'offre en activités et infrastructures, orientation vers un tourisme soutenable et intégré et prise en compte des besoins en services induits par les évolutions socio-économiques fortes (notamment au niveau des soins de santé, etc.).

La stratégie de développement s'est constituée en reflet à cette approche.

3. Les objectifs de développement

Objectif stratégique n°1 : Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

La Commune de Vresse-sur-Semois se caractérise par une décroissance démographique et une population relativement âgée. Avec l'âge moyen le plus élevé de la Région wallonne, elle possède une très faible part des moins de 20 ans et connaît un exode de sa jeune population. En effet, la Commune fait face au départ des habitants d'une vingtaine d'années au moment de leur entrée dans la vie active. Il est donc impératif de trouver des solutions afin d'encourager l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, plus spécifiquement des jeunes et des familles. En outre, selon les projections démographiques statistiques, la commune connaîtrait un vieillissement de sa population d'ici 2035. Ces évolutions vont donc entraîner des répercussions sur les besoins des habitants, jeunes et moins jeunes, notamment en termes de logement.

- **Objectif opérationnel 1.1 : En organisant une politique de logement pour attirer et conserver une population jeune, maintenir les aînés et permettre l'accueil des nouveaux habitants**

Les enjeux prioritaires suivants ont été identifiés :

- **L'attractivité et le maintien des jeunes sur le territoire**
- **L'accès au logement sur le territoire**
- **L'intégration des besoins des habitants (enfants, adolescents et personnes âgées)**

Les projections démographiques vont entraîner des répercussions sur les besoins des habitants, jeunes et moins jeunes, notamment en termes de logements et de services.

À l'heure actuelle, la population Vressoise rencontre des difficultés liées à l'accès au logement. D'une part, le nombre de terrains bâtissables est de plus en plus bas, avec certains villages où il n'existe pas d'extension possible au niveau des zones à bâtir, et d'autre part, l'augmentation des prix immobiliers (terrains à bâtir et maisons ordinaires) nuit à l'accessibilité immobilière des nouveaux ménages sur le territoire. Ces difficultés d'accès au logement dans la commune sont accentuées par l'accroissement du nombre de résidences secondaires, engendrant une concurrence entre les logements principaux et les logements touristiques, et augmentant le coût pour les habitants. Malgré l'envie des jeunes de rester sur le territoire, cette concurrence affaiblit en effet l'offre disponible en logements. Il y a donc une volonté de les aider et de les mettre en avant lors du choix final par les vendeurs lorsque des opportunités se présentent.

Cet objectif prend donc en compte les difficultés réelles rencontrées par les habitants et futurs habitants, et vise à les dépasser afin d'accueillir de nouveaux arrivants et de maintenir les jeunes sur le territoire. Les aînés quant à eux sont nombreux et la commune ne dispose que d'une maison de repos à Membre (en outre, ils subissent la solitude accentuée depuis la crise sanitaire). Le fait d'assurer leur maintien via des services nécessaires est également important et intégré à cet objectif, qui

ambitionne d'organiser et de mettre en œuvre une nouvelle politique de logement sur le territoire qui tienne compte des contraintes territoriales, soit favorable à toute la population, et adaptée aux évolutions démographiques.

Des choses sont-elles ou peuvent-elles être mises en place via le SDC ?

Le Schéma de Développement Communal de Vresse-sur-Semois, entré en vigueur en 2008, avait déjà identifié la problématique de l'exode des jeunes liée principalement au manque d'opportunités dans le marché local de l'emploi et à la difficulté d'acquérir un logement.

Sur base de ce diagnostic, afin de répondre à l'objectif de maintien de la population jeune sur place, le SDC recommande à la Commune de mener une politique foncière volontariste pour faciliter l'accès au logement de la population locale. La mise en œuvre de certains projets du PCDR liés à l'attractivité de la commune pour les jeunes, notamment en termes de logement, peut donc s'appuyer sur les recommandations du SDC et renforcer la cohérence et la pertinence des actions avec la réalité du territoire.

➤ **Objectif opérationnel 1.2 : En développant et en favorisant le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants**

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- **L'attractivité du territoire d'un point de vue économique**
- **L'attractivité et le maintien des jeunes sur le territoire**

La future implantation de la prison prévue pour 2026 est considérée comme une opportunité pour les habitants, ils souhaitent que des actions soient mises en place afin de favoriser l'embauche des Vressois. L'objectif vise à faciliter l'accès aux formations dans ce cadre et de manière générale.

De nombreux travailleurs français sont recensés sur le territoire, notamment dans l'HoReCa et les services sociaux. L'offre d'emploi est donc bien présente mais il manque de la communication entre l'offre et la demande locale. L'objectif ambitionne de favoriser l'engagement des habitants de la commune, en facilitant notamment les rencontres entre les demandeurs d'emploi du territoire et les entreprises, et en centralisant les informations. Il vise donc à faire correspondre l'offre et la demande en favorisant les travailleurs locaux.

L'Agence de Développement Local (ADL), a pour mission de soutenir l'activité entrepreneuriale sur le territoire en développant de nombreuses actions en faveur du commerce et de l'économie locale. L'ADL est dans ce sens un partenaire important pour la Commune ; elle pourra être mobilisée pour le lancement de certains projets et en soutien aux actions du PCDR pour l'attractivité du marché de l'emploi.

Depuis la crise sanitaire le télétravail s'est généralisé. Offrant des avantages aux travailleurs, il peut toutefois induire un sentiment d'isolement. Afin de rompre cet isolement social, l'objectif vise la

création d'un espace de télétravail. Des lieux sont disponibles sur la commune, d'autres sont en projet d'aménagement dans le cadre du PCDR, ils pourraient être mobilisés afin de créer des hubs et ainsi décroisonner les habitants qui télé-travaillent, tout en attirant de nouveaux travailleurs.

➤ **Objectif opérationnel 1.3 : En maintenant et en développant l'offre en activités et infrastructures**

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- **L'intégration des besoins des habitants (enfants, adolescents et personnes âgées)**
- **L'attractivité et le maintien des jeunes sur le territoire**
- **Le développement de l'offre sportive et culturelle**

Le territoire de Vresse-sur-Semois dispose de quelques salles disponibles à la location, facilitant l'organisation d'animations et d'activités dans la commune. Deux de ces maisons de village ont été rénovées dans le cadre de l'ancien PCDR, mais tous les autres villages n'en possèdent pas pour autant. Les consultations villageoises ont permis de mettre en avant les difficultés d'accès des salles existantes et le besoin pour la population d'avoir des lieux de rassemblement intérieurs et extérieurs, sous la forme d'espaces de rencontres et d'aires de convivialité. En outre, les jeunes manquent d'un endroit où se retrouver ; il manque également des plaines de jeux pour les enfants et des zones intergénérationnelles dans les villages. L'objectif tend à remédier à ces différents manques par la mise en place de projets conviviaux.

Contrairement au domaine culturel qui est fortement représenté, l'offre sportive est apparue comme relativement faible dans la commune. On observe un manque d'infrastructures mais également d'activités et de clubs sportifs. Afin de répondre à ce besoin, la plupart des habitants doivent se déplacer hors du territoire communal. Ce type de projets, notamment en termes d'infrastructures, permettra d'attirer des jeunes sur le territoire et de développer l'attractivité de la commune.

Les infrastructures existantes offrent la possibilité de pratiquer des activités sportives et culturelles entourées par des associations. Le tissu associatif local est d'ailleurs assez important dans la commune, bien qu'il manque de bénévoles de manière générale. L'objectif ambitionne de mettre les associations en réseau, notamment pour mutualiser les ressources existantes (matérielles et immatérielles) et favoriser les échanges.

L'objectif vise donc à soutenir les associations locales, à développer des infrastructures polyvalentes et à organiser des activités adaptées aux besoins de la population en termes d'emplacement et de fonctions, qui renforceront de fait l'attractivité du territoire notamment pour les jeunes et les familles.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ; lutter contre les immeubles inoccupés et/ou insalubres ; accompagner et développer l'aide intergénérationnelle ; entretenir et, au besoin, remplacer le mobilier extérieur communal ; mettre en place le plan d'actions de l'ADL ; Maintenir la collaboration avec le Forem et la Maison de l'Emploi ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC - 2008)** : mener une politique foncière communale volontariste pour faciliter l'accès au logement de la population locale ; adapter l'offre en logements à la demande et éventuellement proposer de nouvelles zones d'habitat tout en évitant sa dispersion ; maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : relocaliser l'économie sur le territoire.

Effets multiplicateurs

- Lutter contre la pression foncière
- Faciliter l'accès au logement pour tous (jeunes, aînés, familles monoparentales, etc.)
- Créer des nouveaux services à l'attention des aînés, et donc de l'emploi
- Développer un cadre de vie attractif favorisant l'augmentation de la population
- Favoriser la cohésion sociale et la convivialité
- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations
- Augmenter l'attractivité du territoire encourageant ainsi l'installation de nouveaux habitants
- Ancrer les emplois au niveau local
- Favoriser les habitants de la commune dans les recrutements futurs

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Création d'une réserve de terrains communaux	Commune	2
Création de logements tremplins	Commune	3
Infrastructures communautaires créées	Commune	1 / an
Augmentation de l'emploi local	Commune	+ 25 %
Création de Hubs	Commune	2

Prise en compte du développement durable



Projets

Lots	Intitulé du projet
1	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'une maison de village polyvalente à Bohan▪ Aménagement de l'église de Bagimont en espace de rencontre▪ Création d'une réserve de terrains communaux pour l'installation de jeunes▪ Mise en place d'un réseau de l'emploi
2	<ul style="list-style-type: none">▪ Création de logements tremplins▪ Rénovation de l'ancienne école de Membre▪ Rénovation et aménagement des zones récréatives▪ Mise en place d'actions pour une accessibilité plus aisée à la formation
3	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'un logement intergénérationnel▪ Création d'espaces de co-working▪ Création d'espaces extérieurs de rencontre et de convivialité à vocation intergénérationnelle▪ Création d'une maison de village à Chairière▪ Adoption d'un règlement communal concernant le développement de l'habitat léger▪ Création d'un cadastre associatif permettant de renforcer la collaboration pour les diverses activités

Objectif stratégique n° 2 : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

La commune de Vresse-sur-Semois se caractérise par la richesse de son patrimoine, au sens large du terme, qui lui confère un cadre de vie hautement qualitatif. Les habitants souhaitent préserver ce patrimoine tout en insufflant une volonté de mise en valeur favorable à l'attractivité du territoire. Par ailleurs, les ressources locales constituent le terreau pour pallier aux difficultés économiques mises en évidence. On pense ici plus particulièrement au développement touristique qui doit rester intégré et soutenable ainsi qu'au renforcement de l'accessibilité aux commerces ou encore à favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire.

➤ **Objectif opérationnel 2.1 : En favorisant un tourisme de qualité et soutenable pour l'environnement et les habitants**

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- **Le maintien d'un tourisme durable sur le territoire**
- **La protection et la valorisation du cadre environnemental**
- **L'accès au logement sur le territoire**

Le territoire communal dispose de réels atouts touristiques, avec 75 % de forêt, la présence de la Semois, la diversité de la nature et des paysages naturels et les points de vue remarquables. La commune dispose de nombreux chemins balisés sur 308 km et propose des activités qui lui sont propres, comme le centre d'interprétation de l'art à Vresse-sur-Semois. De nombreux hébergements touristiques sont proposés et l'offre en restauration est bien développée, ce qui prouve la vocation et l'attractivité touristique du territoire.

Cette attractivité a des conséquences notamment en termes de logement et de propreté, ce qui fait craindre de voir se développer un tourisme de masse sur la commune. En effet, le nombre de résidences secondaires et de gîtes sur le territoire accentue les difficultés d'accès au logement pour les habitants, et différentes nuisances ont été observées, telles que les déchets, particulièrement le long de la Semois, et les nuisances sonores induites par les différents groupes touristiques

L'objectif de favoriser un tourisme soutenable pour les habitants et l'environnement nécessite de maintenir le niveau d'intensité touristique actuel, d'encadrer les différents publics et de mettre en place des solutions adaptées aux déchets. En outre, il faudra répondre de manière générale aux besoins des touristes, notamment en termes d'infrastructures sanitaires, et veiller à entretenir les chemins de promenade.

Enfin, l'objectif de garder ce cadre de vie agréable pour les habitants ambitionne de réguler le nombre de gîtes et de résidences secondaires sur son territoire.

La réalisation de cet objectif pourra s'appuyer sur des partenaires tels que la Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne, le Centre culturel, le Parc naturel de l'Ardenne Méridionale et le Parc national de la Vallée de la Semois.

➤ **Objectif opérationnel 2.2 : En développant l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire**

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- **L'attractivité et le maintien des jeunes sur le territoire**
- **L'attractivité du territoire d'un point de vue économique**

Vresse-sur-Semois dispose de nombreux commerces de qualité et établissements HoReCa mais ils ne sont pas accessibles à toutes les parties de la population, particulièrement à celles pour qui la mobilité est problématique. En outre, certains petits villages n'ont pas de commerce de proximité.

Le territoire ne dispose pas de parc d'activités économiques, malgré que la plupart de ses entreprises soient des PME ou des TPE. La Commune gagnerait donc à favoriser l'installation de nouvelles entreprises afin de renforcer l'attractivité de son territoire et de promouvoir l'emploi local.

L'objectif lié au développement de l'économie locale ambitionne de répondre à ces différents constats en favorisant d'une part l'accessibilité des différents commerces et, d'autre part, en développant des conditions attractives pour l'implantation de nouvelles entreprises qui respectent les règles urbanistiques et le charme du cadre de vie de Vresse-sur-Semois.

Favoriser l'accessibilité des commerces nécessite de trouver des solutions innovantes et alternatives en matière de mobilité, particulièrement dans les villages moins desservis et fournis en services et commerces.

➤ **Objectif opérationnel 2.3 : En améliorant le cadre de vie et en valorisant les ressources locales et énergétiques**

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- **La poursuite d'actions en faveur de l'énergie**
- **La protection et la valorisation du cadre environnemental**

À travers les différentes actions mises en place et les structures actives au niveau environnemental, la Commune de Vresse-sur-Semois démontre la richesse de son patrimoine naturel et en même temps sa volonté de le préserver. Son entrée dans le récent Parc National de la Vallée de la Semois en atteste également. La proximité de la Semois est en effet un atout indéniable de la commune, participant au cadre de vie attrayant et agréable du territoire.

Toutefois, cet environnement de qualité est soumis à des incivilités et à des pollutions diverses, notamment les pollutions liées à l'eau en raison d'un manque de station d'épuration dans certains villages ou des difficultés de raccordement.

Afin de valoriser les ressources locales et d'améliorer le cadre de vie dans la commune, l'objectif ambitionne de mettre en place des actions en faveur du cadre environnemental, des ressources naturelles et de la biodiversité.

Il vise également à promouvoir ces différentes ressources en créant de l'énergie alternative sur le territoire. En effet, la commune regorge de richesses liées à l'eau et à la forêt qu'il serait judicieux de valoriser.

➤ **Objectif opérationnel 2.4 : En préservant, en mettant en valeur et en animant le patrimoine local**

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- **La préservation et la valorisation du patrimoine local**

La commune dispose d'un patrimoine de qualité, avec la présence de nombreux éléments du petit patrimoine, dont plus ou moins mille ont été inventoriés par les habitants des différents villages en 2019. Cet inventaire est accessible sur le site internet de la Commune.

Les habitants de la commune sont en effet fort attachés à cette richesse et cette diversité patrimoniale.

En outre, de nombreux parcours valorisant le patrimoine local sont accessibles sur la commune : la Route du Maquis, la Route du tabac, l'Ardenne authentique, la Route de l'Eau etc.

Des éléments patrimoniaux tels que des lavoirs ont été rénovés. Les efforts doivent être poursuivis dans ce sens.

L'objectif vise tout d'abord l'entretien et la réparation de ce petit patrimoine. Ensuite, il ambitionne de mettre en valeur certains éléments plus remarquables en accroissant leur accessibilité et leur visibilité, autant pour les habitants que les touristes de passage.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale (PNAM)** : promouvoir les promenades, circuits et randonnées ; le développement d'une offre touristique accessible ; valorisation des petites forêts privées ;
- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : rendre plus accessible, nettoyer et aménager les chemins dédiés aux promenades dans nos forêts ; améliorer la propreté de notre Commune ; amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ; soutenir la croissance économique des artisans locaux ; soutenir la croissance économique ;

valoriser notre patrimoine forestier afin de permettre une meilleure accessibilité aux entreprises et exploitants locaux ; améliorer la distribution et la qualité de l'eau ; recenser et proposer un « appel à projet » pour les biens communaux laissés en désuétude ; augmentation de l'attractivité touristique ;

- **Contrat de rivière Semois-Chiers** : sensibilisation des riverains aux dépôts de déchets (verts et autres) ; solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une station d'épuration ou dont la station d'épuration est en construction ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC - 2008)** : contribuer à la création d'emplois et de richesses parallèlement à la mise en place d'un projet touristique intégré et de qualité ; valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que le patrimoine bâti dans toute sa diversité ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : augmenter de 10 le nombre d'installations de nouvelles entreprises sur le territoire d'ici 2024 ; créer un outil performant pour faciliter l'installation de nouveaux commerces sur le territoire d'ici 2030 ; soutenir deux projets pour la création de 300 emplois directs et indirects d'ici 2028 ; accompagner les agriculteurs du territoire dans une démarche de diversification durable et rentable d'ici 2030 ; accompagner 30 propriétaires privés de petites parcelles forestières dans la valorisation de leurs biens d'ici 2025.

Effets multiplicateurs

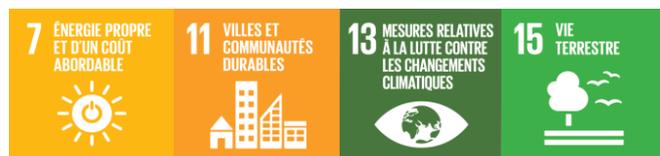
- Équilibrer le nombre de résidents permanents avec les publics touristiques
- Favoriser la propreté de manière générale et particulièrement durant les vacances
- Développer l'accessibilité aux commerces de proximité pour tous
- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises
- Créer de l'emploi local
- Réduire la dépendance de la commune aux énergies extérieures
- Favoriser l'utilisation des ressources locales
- Préserver la biodiversité
- Valoriser les atouts patrimoniaux de la commune
- Poursuivre la réparation du petit patrimoine
- Entretien le patrimoine local

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Mise en place d'un règlement communal sur les hébergements touristiques	Commune	1
Mesures pour renforcer l'accessibilité aux commerces	Commune	Au moins 2 actions tous les ans
Diminution du nombre d'infractions environnementales	Commune	- 25 %
Taux d'assainissement du territoire	Commune	75 %
Actions de mise en valeur de la biodiversité et des paysages	Commune	3 par an

Initiatives en faveur de la production d'énergie renouvelable	Commune	2 par an
Actions d'entretien et de réparation du petit patrimoine	Commune	Au moins 5 actions tous les ans
Nombre de sites patrimoniaux mis en valeur	Commune	5

Prise en compte du développement durable



Projets

Lots	Intitulé du projet
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une maison de village polyvalente à Bohan ▪ Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics ▪ Création d'un règlement communal relatif aux hébergements touristiques ▪ Mise en place de mesures de renforcement pour l'accessibilité aux commerces ▪ Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité ▪ Mise en œuvre d'actions permettant l'entretien, la valorisation et la réparation du petit patrimoine
2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation de l'école de Membre ▪ Mise en valeur du site et du point de vue du Belvédère de Chairière ▪ Valorisation du Domaine Marial de Sugny ▪ Installation de stations d'épuration collective ▪ Amélioration de l'accès aux services bancaires ▪ Création d'un réseau de chaleur ▪ Gestion encadrée des problématiques liées au tourisme
3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un atelier rural

Objectif stratégique n°3 : Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population

La question de la mise à disposition et de l'accessibilité des services est cruciale pour l'avenir de Vresse-sur-Semois. En effet, son isolement géographique, son faible niveau de population et les tendances au niveau socio-économique complexifient le développement de services pour la population. Le maintien d'un niveau de services acceptable est donc une priorité avec un focus sur les aînés, ces derniers vont en effet fortement augmenter et sont moins mobiles. Il s'agit également de pointer un focus spécifique sur l'offre en soins de santé, particulièrement déficiente sur le territoire. Enfin, la mobilité constitue également un axe de travail important pour pallier à l'isolement géographique et aux distances importantes à parcourir.

➤ Objectif 3.1 : En développant et en renforçant les services pour tous, avec une attention particulière à destination des aînés

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- **Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques**
- **Le besoin d'une meilleure connectivité sur le territoire**
- **Le renforcement de la communication communale**

Bien que plusieurs services généraux existent sur la commune, ceux-ci disparaissent progressivement, comme les services de secours, postaux et bancaires. En outre, au vu du contexte territorial de Vresse-sur-Semois et l'éloignement de certains villages, les services existants sont souvent difficilement accessibles, notamment pour les aînés.

Afin de remédier à cette disparition progressive et aux difficultés liées à la localisation et à l'accès des services existants, l'objectif vise tout d'abord à maintenir les possibilités existantes et ensuite à relocaliser et développer certains services sur la commune.

L'ambition poursuivie est le maintien pour les habitants des services indispensables à la vie en milieu rural et l'accessibilité de ceux-ci pour tous afin de répondre aux besoins de base et de renforcer l'attractivité du territoire.

➤ Objectif 3.2 : En accroissant l'accès aux services de santé

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- **Le maintien d'une médecine de proximité sur le territoire**
- **Le besoin d'une meilleure connectivité sur le territoire**

L'offre en soins de santé est très faible sur la commune et l'accès à une médecine de proximité apparaît de plus en plus compliqué pour les habitants de Vresse-sur-Semois. La situation est exacerbée par l'éloignement territorial de la commune qui freine grandement l'accès aux services de santé.

Afin de répondre au contexte anxiogène créé par cette situation, l'objectif d'accroître l'accès aux services de santé est apparu comme primordial dans le cadre du PCDR.

L'objectif vise l'amélioration de l'accès à ces services et ambitionne de trouver des solutions concrètes et adéquates au contexte vressois en recherchant des alternatives aux solutions existantes mais souvent trop éloignées.

Le milieu rural dans lequel se situe la commune est en effet particulièrement compliqué pour la mise en œuvre de soins de santé réguliers et efficaces. L'objectif ambitionne de répondre à cette problématique notamment par la réflexion encadrée sur des solutions et par la création de nouvelles collaborations essentielles pour l'avenir de la commune.

➤ **Objectif 3.3 : En développant des alternatives et des collaborations en matière de mobilité**

- **La desserte du territoire communal par le développement de l'offre en transports collectifs**
- **La sécurisation de la mobilité dans les villages**

Le territoire de Vresse-sur-Semois est enclavé et isolé par rapport aux axes routiers principaux et aux gares ferroviaires. L'offre en transports en commun est qualifiée de faible au niveau de la fréquence et les horaires sont fixés sur les trajets scolaires, ce qui favorise le recours à la voiture et augmente le trafic routier. Cette prédominance de l'usage de la voiture renforce le sentiment d'insécurité routière au sein des villages tout en excluant une partie de la population qui n'en possède pas.

L'objectif ambitionne de répondre à cette problématique en développant des alternatives et des collaborations en matière de mobilité afin de désenclaver le territoire. Il vise la mise en place de solutions efficaces et innovantes notamment en matière de mobilité partagée, pratiquée actuellement de manière informelle via la solidarité entre habitants. Il est en effet opportun de développer et de formaliser cette mobilité partagée sur le territoire dans les années à venir.

L'objectif vise également à diminuer le sentiment d'insécurité routière dû au « tout à la voiture » en créant des aménagements spécifiques dans les villages.

Notons que la problématique de la mobilité à Vresse-sur-Semois présente un caractère particulièrement transversal du PCDR puisqu'elle est traitée dans plusieurs projets, relatifs à diverses thématiques : l'accessibilité à la formation, l'accessibilité aux commerces et l'accès aux soins de santé.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ; améliorer la communication et l'information écrite et numérique ; être un CPAS qui développe une politique active en matière de seniors ; maintenir le poste de secours ; une meilleure communication et collaboration transfrontalière en matière d'assistance d'urgence ; développer l'attractivité de la Commune à l'installation de nouveaux médecins ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC - 2008)** : maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale ; poursuivre et développer les alternatives à la mobilité automobile ; assurer une jonction aisée vers les régions limitrophes et plus particulièrement vers Sedan (TGV) et Charleville (soins de santé).

Effets multiplicateurs

- Développer l'attractivité de la commune
- Assurer les services nécessaires à toute la population
- Favoriser le bien-être des seniors
- Désenclaver le territoire
- Assurer les soins de santé essentiels à la population
- Multiplier les possibilités de déplacement sur le territoire
- Diminuer le recours à la voiture
- Favoriser les collaborations en matière de mobilité
- Développer des alternatives facilitant les déplacements sur la commune

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de services relocalisés	Commune	5
Taux de satisfaction par rapport à la communication communale et à l'accès aux services	Commune Enquête	75 %
Création d'un espace dédié à la pratique médicale	Commune	1
Mise en place d'un système de mobilité partagée	Commune	1
Création d'aménagements pour la sécurité routière	Commune	1 par village

Prise en compte du développement durable



Projets

Lots	Intitulé du projet
1	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'un espace dédié à la pratique médicale à Vresse-sur-Semois▪ Amélioration des soins de santé en milieu rural
2	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place d'aménagements pour la sécurité routière▪ Amélioration de l'accès aux services bancaires▪ Mise en place d'un système de mobilité partagée
3	<ul style="list-style-type: none">▪ Installation de bornes de recharge électrique▪ Organisation de formations numériques décentralisées

4. Tableau général des indicateurs

		Nombres de projets concernés	Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Objectif 1	Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes	14	Création d'une réserve de terrains communaux	Commune	2
			Création de logements tremplins	Commune	3
			Infrastructures communautaires créées	Commune	1 / an
			Augmentation de l'emploi local	Commune	+ 25 %
			Création de Hubs	Commune	2
Objectif 2	Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales	14	Mise en place d'un règlement communal sur les hébergements touristiques	Commune	1
			Mesures pour renforcer l'accessibilité aux commerces	Commune	Au moins 2 actions tous les ans
			Diminution du nombre d'infractions environnementales	Commune	- 25 %
			Taux d'assainissement du territoire	Commune	75 %
			Actions de mise en valeur de la biodiversité et des paysages	Commune	3 par an
			Initiatives en faveur de la production d'énergie renouvelable	Commune	2 par an
			Actions d'entretien et de réparation du petit patrimoine	Commune	Au moins 5 actions tous les ans
			Nombre de sites patrimoniaux mis en valeur	Commune	5

Programme Communal de Développement Rural
Partie 4 : Objectifs de développement

Objectif 3	Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations	7	Nombre de services relocalisés	Commune	5
			Taux de satisfaction par rapport à la communication communale et à l'accès aux services	Commune Enquête	75 %
			Création d'un espace dédié à la pratique médicale	Commune	1
			Mise en place d'un système de mobilité partagée	Commune	1
			Création d'aménagements pour la sécurité routière	Commune	1 / village